

AUMONERIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC COLLEGES FERMAT, MICHELET ET ANNEXE

Presbytère 1 Impasse de la préfecture 31000 Toulouse - collegiens@paroissescathedraletoulouse.fr

Fiche d'inscription 2016 -2017

JEUNE

Prénom Nom

Date et lieu de naissance

Classe Collège..... Ecole primaire fréquentée en CM2

Tel E-mail

Baptisé(e) le Si non, souhaite-il (elle) s'y préparer ?

Première communion le Si non, souhaite-il (elle) s'y préparer ?

Profession de foi le Si non, souhaite-il (elle) s'y préparer ?

Activités extra-scolaires

Frères et sœurs (préciser classe).....

PARENTS

Prénoms

Nom (préciser les 2 noms en cas de divorce)

Adresse

Tel domicile Portable père Portable mère

E-mail (écrire très lisiblement svp)

Profession pèreProfession mère

Paroisse fréquentée

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) père, mère tuteur (rayer les mentions inutiles) autorise (prénom et nom du jeune) à participer aux rencontres d'aumônerie, temps forts, célébrations, activités de solidarité, rallye... dans les lieux habituels de l'aumônerie et en dehors de ses locaux et horaires habituels.

J'autorise les animateurs à prendre les mesures médicales d'urgence en cas de nécessité.

Je m'engage à prévenir le responsable d'aumônerie en cas d'absence de mon enfant et à prévenir de sa présence lors des temps forts.

Date et signature des parents

ENGAGEMENT DU JEUNE

Je soussigné (prénom et nom du jeune)m'engage à participer à toutes les activités de l'aumônerie (sauf empêchement majeur).

Date et signature du jeune

Bulletin d'inscription à envoyer à Marie-Pascale Gady - Aumônerie des collèges Fermat et Michelet – Presbytère - 1 impasse de la préfecture 31000 Toulouse.

Ce bulletin doit être accompagné d'un chèque de 40 € à l'ordre de l'AEP (35 € pour le 2ème enfant)

Vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale aux conditions suivantes :

Faire un 1er chèque de 10 € à l'ordre de l'AEP (idem pour le 2ème enfant), sans reçu fiscal.

Faire un 2ème chèque d'un montant de votre choix mais supérieur ou égal à 80 € à l'ordre de l'Association Diocésaine de Toulouse qui vous enverra à l'adresse du chèque un reçu fiscal vous permettant de déduire 66 % de votre don (52,80 € sur 80€ par exemple).

Ainsi vous paierez réellement 10 € + 27,20 € (puisque 52,80 € seront déductibles de votre impôt sur le revenu).

Il vous restera à mentionner ce don dans votre déclaration 2017 d'impôt sur le revenu 2016 (le reçu fiscal de l'association diocésaine faisant foi, il convient de le garder précieusement, pour le joindre à votre déclaration).

Cette participation financière ne doit être en aucun cas un obstacle à l'inscription de votre enfant. Pour toute difficulté, veuillez nous contacter (Marie-Pascale Gady – collegiens@paroissescathedraletoulouse.fr)

IL EST POSSIBLE DE VENIR ASSISTER A QUELQUES SEANCES AVANT DE S'INSCRIRE : « VENEZ ET VOYEZ » !